



## Concours commun de Catégorie C

- **Le concours externe** est ouvert aux candidates et aux candidats titulaires d'un diplôme classé au moins de niveau V, conformément à l'article 10 - I du décret statutaire n° 2010-984 du 26 août 2010 (cf. annexe IV) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 (cf. annexe VI) et à l'article 5-5 section 2 du décret n° 79-88 du 25 janvier 1979 (cf. annexe IV). La condition de diplôme n'est pas opposable aux mère et père élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants et plus, ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.
- **Le concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins un an de services publics au 1er janvier 2020.

Il est également ouvert, dans les mêmes conditions, aux candidates et aux candidats justifiant d'un an de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionné au troisième alinéa du 2° de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984, dans les conditions mentionnées à cet alinéa.

Les candidates et les candidats doivent être en activité au premier jour des épreuves ou dans l'une des positions mentionnée au 2° de l'article 19 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique de l'État.

**Cette fiche technique a pour vocation de vous orienter au mieux sur les attentes des jurys que ce soit pour vos épreuves de pré-admissibilité, d'admissibilité ou d'admission. Elle vous permettra de trouver de précieux conseils pour préparer les épreuves du concours commun de catégorie C des Finances Publiques externe et interne.**

## Les épreuves du concours externe et du concours interne sont identiques:

Les épreuves du concours commun C, doivent permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées.



### ➤ Épreuve de pré-admissibilité :

il s'agit d'un questionnaire à choix multiple destiné à vérifier les connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire et grammaire, de connaissances générales et de calcul ainsi que les capacités de raisonnement du candidat.

Il s'agit d'une épreuve de 1h30, coefficient 1



**Attention :**  
**Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire**

Il apparaît que les résultats sont contrastés entre les différentes matières.

Le niveau d'ensemble des candidats en matière d'orthographe, vocabulaire et grammaire démontrent des difficultés de conjugaison et d'orthographe.

Concernant les connaissances générales des candidats, ce domaine est particulièrement réussi.

Pour ce qui est des questions de calcul, le niveau est faible, il s'agit du domaine le moins bien réussi.

Enfin, le questionnaire de raisonnement est sans conteste la partie du QCM la mieux réussie par les candidats.



### ➤ Épreuve d'admissibilité :

Il s'agit de la résolution de cas pratiques permettant de vérifier l'aptitude du candidat à présenter les éléments d'un dossier et pouvant comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres.

Les réponses attendues aux questions posées doivent s'appuyer sur un fond documentaire joint et faire ressortir une réflexion personnelle du candidat.

Il s'agit d'une épreuve de 3h, coefficient 2



**Attention :**  
**Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire**

✓ Les questions :

il apparaît qu'une lecture superficielle des questions et du fonds documentaire associée à une mauvaise gestion du temps entraînent un grand nombre de devoirs inachevés et incomplets. Il est important que les candidats soignent leur orthographe et leur syntaxe afin de rendre une copie compréhensible.

Les candidats doivent prendre le temps de relire attentivement leur copie.

Les textes composant le fond documentaire sont souvent paraphrasés or il est demandé aux candidats d'être exhaustifs pour les définitions et à donner des exemples pertinents afin d'illustrer leurs propos.

✓ Les cas pratiques:

Dans sa globalité, cette partie est réussie, même si il ressort une lisibilité parfois imprécise.

✓ La Rédaction :

Attention aux hors-sujet, il faut absolument prendre le temps de lire le sujet et de le comprendre. La rédaction doit être structurée, le plan doit être équilibré. Le candidat doit analyser le sujet et apporter sa propre réflexion.



➤ Épreuve d'admission :

Il s'agit d'un entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les fonctions postulées au sein du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son parcours, d'une durée d'environ deux minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury.

Il s'agit d'une épreuve de 20 mn, coefficient 2



**Attention :**  
**Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire**

L'expression orale doit être soignée Les réponses doivent être sincères et personnalisées.

✓ La présentation :

Elle doit être maîtrisée et mettre en avant le parcours et les motivations / convictions des candidats en **deux minutes**.

✓ les connaissances des ministères :

Les candidats doivent avoir une idée concrète des **métiers** qu'ils souhaitent exercer et connaître l'administration qu'ils souhaitent intégrer, les **missions**, les **structures**, les **grandes réformes** en cours et **l'environnement** des ministères économiques et financiers

Les missions fiscales et celles de la Gestion publique doivent être connues, au même titre que celles des missions de la DGDDI (Il s'agit bien d'un concours commun C !)

Les candidats doivent connaître les **règles déontologiques**.

Les candidats doivent avoir une bonne **hauteur de vue**, une curiosité et un intérêt sur les enjeux et problématiques actuelles.

✓ Les mises en situation :

Les réponses aux mises en situation doivent être **pondérées**, et être en **adéquation** avec les **obligations déontologiques** exigées des fonctionnaires de la DGFIP et de la DGDDI.

Les candidats doivent faire preuve de **réactivité**, de **bon sens** et formuler des **propositions** en faisant, pourquoi pas, appel à des situations vécues dans d'autres contextes lors de leurs réponses.



**Le Jury :**

Le jury des épreuves écrites est présidé par un Administrateur adjoint des Finances Publiques. Par arrêté des membres de ce jury sont nommés. Il peut s'agir d'administrateurs adjoint des Finances Publiques et d'inspecteurs des Finances publiques.

Le jury des épreuves orales est présidé par un Administrateur Adjoint des Finances Publiques. Par arrêté des membres de ce jury sont nommés. Il s'agit d'inspecteurs des Finances Publiques.

**Conclusion :**

L'épreuve du QCM, nécessite une bonne gestion du temps des candidats et doit avoir fait l'objet d'une préparation assidue.

Pour l'épreuve écrite d'admission, le candidat doit savoir synthétiser des éléments d'un dossier en répondant aux questions posées de manière structurée et hiérarchisée tout en veillant à son expression.

Pour l'épreuve orale, le candidat doit faire preuve de bon sens à travers diverses mises en situation, ne nécessitant pas de connaissances techniques ou approfondies du contexte professionnel mais une capacité d'analyse des situations et du pragmatisme. Le candidat doit faire preuve de recul sur son parcours passé et faire preuve de curiosité sur les missions exercées par la DGFIP et la DGDDI.

Le candidat doit faire preuve de motivations à intégrer une administration comme la direction générale des finances publiques ou la direction générale des douanes et droits indirects, pour cela il doit maîtriser leurs missions et adhérer aux règles déontologiques et aux valeurs de la fonction publique.

